



COMPTE RENDU DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ADMINISTRATION DE L'ACTION SOCIALE 13 novembre 2025

La réunion du CDAS a été ouverte par M. Chapelet, en remplacement de Mme Burnod présidente.

Les organisations syndicales présentes : la CGT, Solidaires et la CFDT.

La CGT a lu une déclaration liminaire ci-jointe.

PV du CDAS du 16/04/2025

adopté à l'unanimité

PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2025

- Sortie nuit de Sologne : 80 personnes, grande satisfaction générale
- Marche « Octobre rose » : 26 personnes dont l'inscription a été remise à hauteur de 300€ à l'association « Foutu cancer 58 »
- Voyage à Ste-Maxime : 37 personnes
- Sortie à Paris le 15 novembre prochain pour le musée des arts forains 40 personnes et Paris libre avec 47 personnes
- Journée d'accueil des nouveaux agents dans le département.
- FIL (fonds d'initiative local) : L'action la « Découverte du sport bien-être » a permis de dégager un budget de 1000 € qui a bénéficié à 25 personnes. 8 d'entre elles ont pris une licence et ont bénéficié d'une prise en charge de 25€ pour l'un des sports découverts
- arbre de Noël : Les cadeaux prennent 2 formes : soit des jouets, qui sont commandés et seront bientôt livrés ; soit des bons d'achats présentés sous forme de carte ou crédités sur les tickets-restaurant.
- le repas des retraités est prévu le 10 décembre 2025 au casino de Pougues les Eaux, pour un nombre de participants de 100 personnes : le prix du repas est de 39€ avec une participation du CDAS de 15€ soit un prix net de 24 € pour les participants.
- Consultations avec la Psychologue : le budget était de 1100€, seul 385€ ont été dépensé, soit 7 rendez-vous ; le solde sera reporté en 2026

BUDGET CAL 2026

Aucune action ne sera proposée le 1^{er} trimestre 2026, puisque le Secrétariat Général ne mettra pas à disposition les fonds avant.

Un groupe de travail a eu lieu le 4 novembre 2025 pour sélectionner les futures actions.

A ce jour, les actions suivantes ont été votées :

- journée accueil des nouveaux arrivants
- consultation psychologue
- arbre de Noël
- karting à Magny Cours
- les voûtes de la Colancelle en covoiturage
- carte avantage jeunes – 30 ans : réduction loisirs, sport, culture, SNCF.....
- la marche octobre rose
- journée retraités au château de Villandry (château, jardin, repas au restaurant)
- journée à Paris : visite guidée au cimetière du Père Lachaise en bus
- atelier art floral

AIDES ET PRÊTS

Le délégué à l'action sociale a présenté toutes les aides et prêts ASFL (Action Sociale Finances Logement) dont peuvent bénéficier les agents.

Il avait déjà envoyé sur les bords des agents le « guide aides et prêts ASFL logement », qui sera mis à jour tous les ans.

RESTAURATION

Des meubles de tri des déchets ont été installés dans les 3 restaurants de Nevers

Le prochain CDAS aura lieu le mardi 3 mars 2026

Les représentantes CGT: Nadine NOWICKA, Catherine JOUANIN, Catherine BOURROUX
(en tant qu'experte).



Déclaration liminaire du Comité Départemental d'Action Sociale du 13 novembre 2025

Alors que nous fêtons cette année les 80 ans de la sécurité sociale, cette dernière est menacée par les budgets successifs.

Depuis 1945, chacune et chacun vit cette conquête sociale dans son quotidien et aujourd'hui, on voudrait nous faire croire que ce n'est plus possible.

Les contre-réformes successives qui se sont mises en place n'ont eu de cesse de détricoter toute la protection sociale et plus particulièrement la sécurité sociale, principale conquête des travailleuses et travailleurs.

Toutes ces politiques ont permis le désengagement des employeurs dans le financement de la sécurité sociale.

La situation économique de la France s'est beaucoup dégradée ces dernières années et la faible revalorisation des salaires et des prestations sociales ne permet pas de relancer le pouvoir d'achat et donc la consommation populaire.

C'est une violente cure d'austérité que nous promettent les budgets gouvernementaux :

- Le gel des prestations sociales et des salaires des fonctionnaires
- La désindexation des pensions en 2026, 2027 et probablement après
- La suppression de plus de 3000 postes dans la fonction publique
- Le doublement des franchises médicales et la baisse du budget de la santé, des hôpitaux et des Ehpad.

Le budget alloué à l'action sociale pour 2026 n'étant pas encore connu, nous émettons des inquiétudes quant à son montant. Le budget de l'action sociale 2025 ayant été diminué, nous espérons que celui de 2026 ne sera pas encore amputé. Cette restriction ainsi que les hausses de prix des prestataires nous obligent à travailler sur un budget trop limité. Par conséquent, cela nous contraint à prévoir beaucoup moins d'actions au bénéfice des actifs et des retraités.

L'action sociale touche à la vie quotidienne de tous les personnels ministériels, qu'ils soient actifs ou pensionnés, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou apprentis, ainsi que de leurs ayants-droits. L'action sociale perd de son pouvoir à répondre aux besoins de tous les agents.

Pourtant, dans un contexte économique de baisse du pouvoir d'achat, de blocage du point d'indice, de perte de la GIPA (Garantie Indemnitaire de Pouvoir d'Achat), les agentes et agents ont de plus en plus besoin de l'action sociale ministérielle. Ses prestations ne relèvent pas du superflu, mais elles répondent à une nécessité. Aller vers une restriction de celles-ci, c'est aller à rebours de la réalité des besoins sociaux.

L'employeur doit donner des moyens suffisants pour répondre aux besoins des personnels en matière de prestations d'action sociale. Pour la CGT, l'enveloppe budgétaire consacrée à l'action sociale doit être calculée en pourcentage de la masse salariale des actifs et des retraités.

Pour tendre vers un tel niveau de prestations, nous revendiquons à minima un doublement du budget. Actuellement, la participation du ministère est d'environ 0,6 % de la masse salariale des actifs et retraités. Le calcul fait par l'administration n'est pas le même puisque Bercy estime à 1,7% (hors pension) sa participation ! La CGT revendique qu'elle soit d'au moins 3 % (à titre d'exemple : 2,3 % chez Renault ; 2,5 % à la Banque de France ; 3,15% à la Caisse des Dépôts et Consignations ; 5 % dans l'aéronautique).